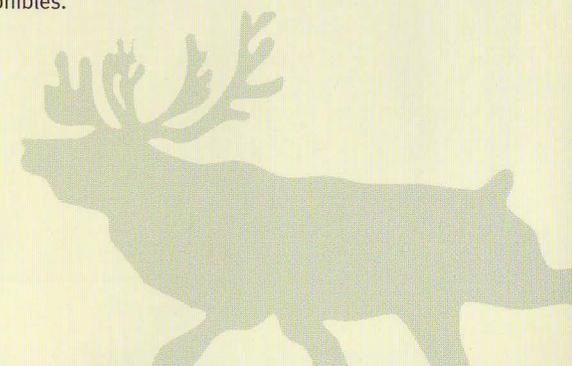


UN SUCCÈS DE CHASSE INCOMPARABLE

Depuis 1987, le Service forestier de la Seigneurie de Beaupté du Séminaire de Québec compile le nombre de bêtes abattues par ses membres. Un nombre record de 179 orignaux ont été abattus en 2003 dans les 187 clubs où cette chasse est pratiquée. Le succès de chasse est donc excellent.

Le taux d'exploitation d'une population d'orignaux correspond à la proportion d'orignaux récoltée par la chasse sportive sur son abondance totale avant la chasse. En 2003, le taux d'exploitation s'établissait à 9,5 %. Ce taux d'exploitation est nettement inférieur à celui de 20 % jugé conservateur par le MRNFP pour une exploitation soutenue d'une population d'orignaux. Avec un taux d'exploitation si faible, la population d'orignaux de la Seigneurie de Beaupté n'est pas exploitée à son plein potentiel, ce qui favorise la croissance du cheptel.

En 2003, le Séminaire de Québec a instauré un mode de collecte de données auprès des chasseurs afin de suivre plus efficacement certains indicateurs de l'état de la population. Au moyen d'un questionnaire remis aux membres, l'effort de chasse est maintenant compilé pour tous les clubs. Au fil des ans, grâce à la participation des membres, l'évolution précise du succès de chasse renseignera sur la tendance de l'effectif de la population et permettra ainsi d'ajuster les modalités d'exploitation même si de nouvelles données d'inventaire ne sont pas disponibles.

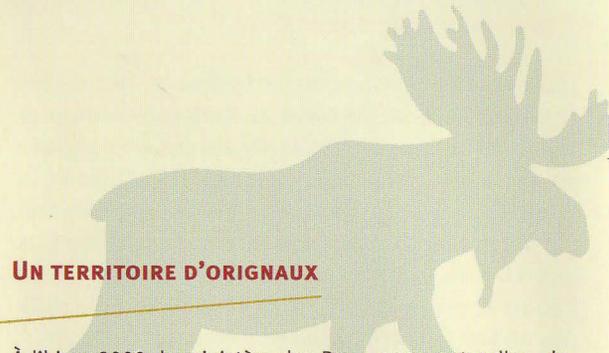
**UN TERRITOIRE D'ORIGNAUX**

À l'hiver 2000, le ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs du Québec (MRNFP) a procédé à un inventaire aérien de l'orignal dans la région de Québec. La sous-zone de Québec, dans laquelle la Seigneurie de Beaupté est comprise, abritait une densité estimée à 4,51 orignaux par 10 km². Compte tenu de la superficie de la Seigneurie (1 595 km²), la population d'orignaux pouvait compter 720 orignaux en 2000.

À l'hiver 2004, le Séminaire de Québec a procédé à un autre inventaire aérien, en collaboration avec le MRNP, sur l'ensemble du territoire de la Seigneurie de Beaupté. Lors de cet inventaire, 299 ravages ont été localisés et la densité d'orignaux a été estimée à 10,63 orignaux par 10 km² (après le prélèvement de l'automne 2003), soit l'une des plus élevées au Québec. La population a augmenté considérablement en l'espace de quatre ans, s'établissant à environ 1 700 orignaux.

Cette situation découle principalement de la faible pression de chasse s'exerçant sur le territoire, de l'interdiction d'abattre les femelles adultes une année sur deux et de l'abondance des jeunes peuplements forestiers générée par les coupes forestières.

Les densités d'orignaux ne sont toutefois pas uniformes sur tout le territoire. L'inventaire réalisé à l'hiver 2004 confirme que les secteurs sud, ouest et est abritent de très fortes densités en raison de l'abondance des peuplements mixtes et feuillus, alors que les secteurs centre et nord en supportent de moins grandes étant donné la présence de hauts sommets où dominent les résineux.

**PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL
DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPTRÉ****Les grandes lignes
2004-2007**



DES ORIGNAUX EN SURNOMBRE ?

La capacité de support de la Seigneurie de Beaupré correspond à la densité maximale d'orignaux qu'elle peut supporter sans que le milieu se dégrade et que les orignaux en soient affectés de façon appréciable. En Gaspésie, la capacité de support du milieu a été évaluée à environ 20 orignaux par 10 km². Sur la Seigneurie de Beaupré, la présence du loup va toutefois contribuer à maintenir naturellement des densités fluctuant autour de 13 orignaux par 10 km² ou même moins en présence d'ours noirs. À des densités élevées, la disponibilité de la nourriture peut être réduite à des niveaux pouvant être limitant durant l'hiver, lorsque les orignaux sont confinés à l'intérieur de secteurs restreints.

Pour les populations d'orignaux du Québec, le MRNFP cherche à maintenir des densités maximales de l'ordre de 10 orignaux par 10 km² en absence de loup et d'environ 5 orignaux par 10 km² en présence de ce prédateur. Les densités d'orignaux dans la Seigneurie de Beaupré sont donc supérieures au seuil permettant une exploitation optimale soutenue. Si aucune intervention n'est faite pour stabiliser la population, la qualité des habitats se dégradera, les orignaux seront moins gras à la fin de l'hiver, ils seront plus vulnérables à la prédation, la fécondité des femelles diminuera (diminution du nombre de jumeaux, moins de femelle d'un an et demi grévée, etc.) et plusieurs individus émigreront à l'extérieur de la Seigneurie de Beaupré à la recherche de secteurs plus riches en nourriture.

UNE SAINTE GESTION DE L'EXPLOITATION

La réglementation limitait l'abattage à un original par club jusqu'à l'automne 2001. Considérant l'accroissement de la population, 40 et 25 autorisations spéciales ont été respectivement octroyées par tirage au sort en 2002 et en 2003 pour permettre l'abattage d'un original additionnel.

Dans la situation actuelle, il est préférable de réduire l'accroissement de la population car une dégradation de la qualité de l'habitat pourrait survenir dans les prochaines années.

Il est donc souhaitable d'augmenter davantage la pression de chasse de manière à maintenir une population d'orignaux stable et en santé. La saine gestion de la chasse à l'original des dernières années pourra ainsi bénéficier à tous les membres des clubs dans le futur.

Dans le nouveau plan de gestion de l'original 2004-2007 produit par la firme GENIVAR, à la demande du Séminaire de Québec, les mesures suivantes sont proposées :

Saison 2004

- offrir à tous les clubs qui le désirent, la possibilité de se prévaloir d'une autorisation spéciale pour l'abattage d'un deuxième original.

Saisons 2005-2007

- offrir à tous les clubs qui le désirent, la possibilité de se prévaloir d'une autorisation spéciale pour l'abattage d'un deuxième original;
- offrir aux clubs de plus de 10 km² de superficie la possibilité éventuelle d'abattre un troisième original si le nombre de chasseurs est égal ou supérieur à six. Les années ou tous les segments de la population sont permis, ce troisième original devra obligatoirement être une femelle;
- offrir à tous les clubs qui le désirent la possibilité éventuelle d'abattre deux faons à la place d'un original adulte. Le nombre d'orignaux abattus par club ne devra toutefois pas excéder trois;
- encourager le piégeage du loup et de l'ours noir.

Ces mesures seront adoptées, en totalité ou en partie, en fonction des résultats des suivis de l'état de la population et des habitats. Elles pourraient aussi différer de celles proposées précédemment.

Le Séminaire de Québec tient à vous remercier pour votre collaboration, votre respect envers l'environnement et la faune et vous souhaite de nombreuses et fructueuses saisons de chasse à l'original.